

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

Rapports de contrôle organisationnel

Documents complémentaires :

Rapport sur les travaux du Bureau des services de contrôle interne pour 2022
(UNAIDS/PCB (52)/23.16)

Rapport du responsable de l'éthique (UNAIDS/PCB (52)/23.18)

Rapport du comité consultatif indépendant de surveillance externe (UNAIDS/PCB
(52)/23.19)

Réponse de la direction aux rapports de contrôle organisationnel (UNAIDS/PCB (52)/23.20)

Action requise lors de cette réunion : Le Conseil de coordination du programme est invité à *accepter* le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Implications financières de la mise en œuvre des décisions : aucune



BUREAU DU CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES DE L'INDE

Notre vérification a pour but de certifier les comptes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) en toute indépendance et d'apporter une valeur ajoutée à la gestion de l'Organisation en formulant des recommandations constructives.

Pour plus d'informations,
veuillez contacter :

Mme Ritu Dhillon
Directrice de l'audit externe
OMS, Genève
E-mail : dhillonr@who.int

**Vérification des comptes du
Programme commun des
Nations Unies sur le
VIH/sida (ONUSIDA)
pour l'exercice clos le
31 décembre 2022**

Sommaire

Chapitre			Page
Résumé			3 - 4
A	Aperçu de la situation financière		5
B	Mandat, portée et méthodologie		6
C	Constatations et recommandations		6
	I	État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations précédentes du commissaire aux comptes	6
	II	Audit financier	7
	III	Audit de conformité	8
D	Remerciements		11
<i>Annexe I</i>		Statut des recommandations précédentes du commissaire aux comptes	12

Chapitre II

Rapport complet du commissaire aux comptes

Résumé

Introduction

Nous avons vérifié les états financiers et examiné les opérations de l'ONUSIDA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. La vérification des états financiers et l'examen des opérations ont été effectués au siège de l'ONUSIDA à Genève, en Suisse.

Bilan général de la vérification

Opinion du commissaire aux comptes

Nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la période close le 31 décembre 2022.

Principales conclusions de la vérification

- i. Nous avons examiné les données de recensement (données démographiques) du personnel de l'ONUSIDA fournies à l'actuaire pour l'évaluation actuarielle de l'ASHI et avons remarqué des incohérences, ce qui pourrait avoir un impact sur l'évaluation actuarielle.
- ii. Des retards ont été enregistrés dans l'achèvement du processus annuel de vérification des actifs.
- iii. Le paiement effectué à un fournisseur faisant l'objet d'un accord de coopération financière directe n'était pas conforme aux termes de l'accord.
- iv. Lors de l'examen des demandes de remboursement de frais de voyage, nous avons observé des cas de non-soumission ou de soumission tardive de demandes de remboursement de frais de voyage par des membres du personnel.

Recommandations

- i. L'ONUSIDA doit travailler en collaboration plus étroite avec le personnel de la SHI pour s'assurer que l'actuaire utilise des données démographiques exactes pour une évaluation actuarielle plus précise dans les périodes à venir.
- ii. L'ONUSIDA doit prendre des mesures concrètes pour achever la vérification de tous les actifs et concevoir un mécanisme garantissant que tous les actifs sont vérifiés en temps voulu.
- iii. L'ONUSIDA doit s'acquitter de ses obligations de paiement conformément aux termes de l'accord de coopération financière directe, et les raisons et justifications du déblocage de fonds non conforme aux dispositions de l'accord de coopération financière directe doivent être examinées.

Chiffres clés

220,34 millions d'USD	Total des recettes en 2022
230,94 millions d'USD	Total des dépenses en 2022
305,34 millions d'USD	Total des actifs au 31 décembre 2022
57,33 millions d'USD	Total des passifs au 31 décembre 2022
248,01 millions d'USD	Total des actifs nets/capitaux propres au 31 décembre 2022

A. Aperçu de la situation financière

1. Le déficit a diminué, passant de 35,06 millions d'USD en 2021 (14,5 % du total des recettes) à 1,68 million d'USD en 2022 (0,77 % du total des recettes). Cette baisse est principalement due à la diminution des dépenses de personnel et autres frais connexes.
2. En 2022, les recettes de l'ONUSIDA (220,35 millions d'USD) ont diminué de 8,97 % par rapport à 2021 (242,06 millions d'USD). Le total des dépenses (279,94 millions d'USD pour 2021 et 230,94 millions d'USD pour 2022), en pourcentage des recettes, est passé de 115,65 % en 2021 à 104,81 % en 2022.
3. Les dépenses de personnel – le poste de dépenses le plus important – ont diminué de 24,2 % en 2022 (109,10 millions d'USD) par rapport à 2021 (143,94 millions d'USD).
4. Les virements et subventions aux contreparties constituent le deuxième poste de dépenses de l'ONUSIDA. Le montant total des versements aux bénéficiaires (87,20 millions d'USD pour 2021 et 74,07 millions d'USD pour 2022), en pourcentage des recettes, est passé de 36,02 % en 2021 à 33,62 % en 2022.
5. Au 31 décembre 2022, le total des actifs de l'ONUSIDA s'élevait à 305,35 millions d'USD, soit une diminution de 13,15 millions d'USD par rapport au 31 décembre 2021 (318,50 millions d'USD). La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 1,05 million d'USD (8,47 %) en 2022 (13,39 millions d'USD) par rapport à 2021 (12,34 millions d'USD).
6. Au 31 décembre 2022, les charges à payer non courantes liées au personnel s'élevaient à 1,99 million d'USD, soit une diminution de 142,38 millions d'USD par rapport au 31 décembre 2021 (140,39 millions d'USD). Cela s'explique principalement par la baisse de la valorisation actuarielle des prestations de santé du personnel après la cessation de service.

Solvabilité à court terme

7. Nous avons analysé la position de trésorerie de l'ONUSIDA afin d'évaluer sa capacité à faire face à ses engagements à court terme ou à ses besoins opérationnels. Les ratios de liquidité restreinte et générale pour les deux dernières années indiquaient que les actifs courants, la trésorerie et les équivalents de trésorerie avaient toujours été plus de six fois supérieurs aux passifs courants, comme le montre le tableau ci-dessous :

Description	2022	2021
Fonds de roulement net (en MUSD)	243.70	248,42
Ratio de liquidité générale	7,98	7,35
Ratio de liquidité restreinte	7,90	7,32

B. Mandat, portée et méthodologie

8. L'ONUSIDA dirige l'action menée à l'échelle mondiale pour mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030 dans le cadre des objectifs de développement durable.
9. Le Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde a été désigné commissaire aux comptes de l'ONUSIDA pour une durée de quatre ans, de 2020 à 2023. La vérification des comptes a été effectuée conformément aux cadres financiers et réglementaires qui régissent les diverses activités de l'ONUSIDA, à savoir, principalement, le règlement financier et les règles de gestion financière de l'OMS, le cadre réglementaire financier de l'ONUSIDA, les recommandations et directives du Conseil de gouvernance et du Conseil scientifique, etc., ainsi que les normes internationales d'audit.
10. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer à des règles de déontologie et de planifier et réaliser la vérification en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. La vérification a comporté un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes, ainsi qu'un examen par sondage des documents comptables et d'autres pièces justificatives jugées nécessaires pour se faire une opinion sur les états financiers.
11. Les objectifs de la vérification étaient d'examiner les états financiers afin d'obtenir l'assurance raisonnable que : ceux-ci donnent une image fidèle des opérations de l'ONUSIDA ; les états financiers sont présentés et communiqués conformément aux normes IPSAS ; les contrôles internes sont efficaces et justifient le degré de confiance

qu'on leur accorde ; les méthodes comptables adoptées par l'ONUSIDA sont cohérentes et conformes aux normes IPSAS ; les opérations et les activités sont conformes au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'OMS (et adoptés par l'ONUSIDA).

C. Constatations et recommandations

C1. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations précédentes du commissaire aux comptes

12. Au 31 décembre 2021, 11 recommandations étaient en suspens : Nous les avons examinées et avons noté que quatre recommandations avaient été mises en œuvre, que six étaient en cours de mise en œuvre et qu'une était devenue caduque. Le détail des recommandations figure à l'annexe I.

C2. Audit financier

I. Présentation des états financiers et informations connexes

13. Nous avons examiné la présentation des états financiers, y compris les informations fournies dans l'annexe aux états financiers de l'ONUSIDA au 31 décembre 2022, afin de nous assurer de leur conformité avec les normes IPSAS applicables. Nous avons constaté certaines déficiences et insuffisances dans la présentation des états financiers conformément aux normes IPSAS. La direction a accepté nos points et a révisé les états financiers. Les modifications apportées à l'occasion de la vérification des comptes sont les suivantes :

- i. Initialement, l'ONUSIDA a indiqué que « la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS » s'élevaient à 164,92 millions d'USD. Cela comprenait trois postes différents : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dettes financières nettes. À l'occasion de notre vérification, l'ONUSIDA a incorporé deux postes distincts : « la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS (13,39 millions d'USD) et les placements à court terme détenus par l'OMS (153,69 millions d'USD). Un poste distinct « Dettes financières détenues par l'OMS » (2,15 millions d'USD) a

également été ajouté. Par ailleurs, une nouvelle note explicative n° 4.2 a également été ajoutée dans les informations complémentaires.

- ii. Correction d'une erreur dans la communication d'un montant de 22 millions d'USD pour les « Initiatives stratégiques mondiales » dans l'état V sur le « Tableau de comparaison du budget et du montant réel 2022-2023 - Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités ».
- iii. Communication de 4,27 millions d'USD au titre des (plus-values)/moins-values nettes non réalisées sur la réévaluation des emprunts à long terme dans l'état IV sur le « Tableau des flux de trésorerie », pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, au lieu du chiffre de 1,40 million d'USD précédemment communiqué.
- iv. Communication d'informations comparatives pour l'année précédente 2021, sur la base d'hypothèses et de méthodes actuarielles, en ce qui concerne la répartition des devises, le taux d'inflation général annuel, les augmentations de salaire annuelles dans le cadre des avantages accordés au personnel au titre de la note 4.12 des informations complémentaires aux états financiers.
- v. Communication des raisons de l'évolution des obligations en matière d'assurance maladie après la cessation de service dans la note 4.12 des informations complémentaires aux états financiers.
- vi. Communication de la politique comptable sur les engagements et informations détaillées sur les commandes en cours jusqu'au 31 décembre 2022 dans la note 11 des informations complémentaires aux états financiers.

II. Incohérences dans la valorisation actuarielle des prestations de santé après la cessation de service

14. La norme IPSAS 39 « Avantages du personnel » prescrit la comptabilisation et la communication des avantages du personnel. Les avantages du personnel de l'ONUSIDA sont déterminés par des actuaires professionnels.
15. Nous avons examiné le rapport de valorisation actuarielle communiqué par l'ONUSIDA pour les prestations de santé après la cessation de service et avons constaté que l'actuaire avait pris pour hypothèse un effectif de 641 personnes pour l'ONUSIDA. Nous avons constaté que l'effectif réel, selon les données qui nous ont été fournies, était de 588 personnes. Les données du recensement selon le rapport de l'actuaire et les chiffres dérivés des données qui nous ont été fournies par l'ONUSIDA diffèrent en ce qui concerne l'âge moyen, l'ancienneté moyenne, le nombre d'inactifs et l'âge moyen des retraités.

16. Nous avons observé que les hypothèses démographiques formulées par l'actuaire ne concordaient pas avec les données disponibles auprès de l'ONUSIDA/SHI, ni avec les données relatives aux salaires. La direction a déclaré qu'elle était d'accord avec l'observation selon laquelle l'actuaire devait utiliser des hypothèses démographiques exactes pour la valorisation actuarielle, ce qui aurait une incidence sur les avantages du personnel.

Recommandation n° 1 : Nous recommandons à l'ONUSIDA de travailler en collaboration plus étroite avec le personnel de la SHI pour s'assurer que l'actuaire utilise des données démographiques exactes pour une valorisation actuarielle plus précise dans les périodes futures.

17. L'ONUSIDA a accepté la recommandation.

C3. Audit de conformité

III. Retard dans l'achèvement du processus annuel de vérification des actifs

18. L'ONUSIDA a publié des instructions détaillées à l'intention de chacun de ses bureaux concernant les étapes à suivre dans le cadre de la vérification physique des actifs. La date limite pour l'achèvement de la vérification physique des actifs était fixée au 7 décembre 2022. Ceux-ci concernaient les immobilisations de l'ONUSIDA, d'une valeur de 4,96 millions d'USD, réparties entre les régions et les bureaux nationaux.

19. Nous avons examiné les résultats des vérifications physiques de 76 bureaux pour l'année 2022 et avons constaté que seuls 18 bureaux avaient respecté les délais, tandis que dans 58 bureaux, les vérifications physiques avaient été effectuées avec des retards allant de 1 à 72 jours (retard moyen¹ de 40 jours).

20. La direction a déclaré que les retards étaient dus à des priorités concurrentes à la fin de l'année ainsi qu'à des changements importants au niveau du personnel (et à une réduction des effectifs) en raison du processus d'alignement en cours. Elle a également déclaré qu'elle veillerait au respect du délai fixé pour la vérification des actifs en 2023.

Recommandation n° 2 : Nous recommandons à l'ONUSIDA de prendre des mesures concrètes pour achever la vérification de tous les actifs et de concevoir un mécanisme permettant de s'assurer que tous les actifs sont vérifiés en temps voulu.

21. L'ONUSIDA a accepté la recommandation.

¹ La médiane a été utilisée pour calculer la moyenne.

IV. Paiement au fournisseur CFD non conforme à l'accord

22. L'ONUSIDA a conclu un accord de contribution financière directe (CFD) avec un prestataire de services pour un montant de 71 710 USD. Les termes et conditions de l'accord de CFD précisent que 50 % du paiement doit être effectué à la signature de l'accord et le solde à la réception du rapport CFD. La date limite pour l'achèvement des travaux a été fixée au 30 juin 2022, puis a été repoussée au 31 août 2022.
23. Nous avons observé que le montant total de l'accord, soit 71 710 USD, a été versé à la CFD le 2 juin 2022 et le 25 août 2022, avant la date d'achèvement de la CFD et avant la réception du rapport CFD.
24. Dans sa réponse, la direction a déclaré qu'elle était d'accord avec la nécessité de veiller à ce que les paiements soient effectués conformément aux conditions des accords de CFD et au manuel de passation des marchés. Elle a également déclaré que des enquêtes de suivi seront menées auprès du bureau national de l'ONUSIDA afin d'identifier et d'examiner les raisons et les justifications du paiement effectué qui n'était pas conforme aux dispositions standards.

Recommandation n° 3 : Nous recommandons à l'ONUSIDA de s'acquitter de ses obligations de paiement conformément aux termes de l'accord de CFD, et d'examiner les raisons et justifications du déblocage de fonds non conforme aux dispositions de l'accord de CFD.

25. L'ONUSIDA a accepté la recommandation.

V. Insuffisances dans les demandes de voyage et le règlement des demandes de remboursement.

26. La politique de voyage de l'ONUSIDA prévoit que « les demandes de remboursement et les rapports de voyage doivent être soumis dans les 30 jours suivant le retour du voyage. Les demandes de remboursement de frais de voyage ne peuvent être soumises plus de 90 jours après la date de fin du voyage. Si elles ne sont pas soumises dans les 90 jours suivant la date de fin du voyage, elles entraînent le recouvrement automatique des paiements effectués au titre du voyage sur le salaire du membre du personnel ». La politique de voyage de l'ONUSIDA stipule également qu'en dehors des déplacements à l'intérieur du pays, les autorisations de voyage doivent être conclues au moins 10 jours ouvrables avant le départ.

27. Lors de l'examen des données relatives aux voyages, nous avons observé les éléments suivants :
- a. Dans 164 cas représentant un montant de 207 038 USD, les demandes de remboursement de frais de voyage n'ont pas été soumises même après 91 jours suivant la date de retour. Parmi les cas susmentionnés, six cas de non-présentation de demandes de remboursement de frais de voyage concernaient un membre du personnel sous contrat avec le PNUD. L'avance accordée par l'ONUSIDA pour ces cas était de 6 558 USD.
 - b. Dans cinq autres cas, les demandes de remboursement de frais de voyage ont été soumises plus de 91 jours après la date de retour du voyage. Parmi ceux-ci, un cas concernait un membre du personnel sous contrat avec le PNUD, avec des frais de voyage totaux de 5 086 USD (avance accordée par l'ONUSIDA).
 - c. Dans les deux cas, l'ONUSIDA a déclaré que ces personnes ne pouvaient pas être identifiées comme faisant partie du personnel de l'OMS car elles n'étaient pas rémunérées par l'intermédiaire de l'OMS. Nous n'avons donc pas pu vérifier l'état des recouvrements.
28. En outre, dans 141 cas, les demandes de voyage ont été approuvées après la date de début du voyage, dans un délai allant de 1 à 332 jours.
29. La direction a reconnu que les demandes de voyage devraient être approuvées avant la date de début du voyage et a ajouté qu'il était impossible de garantir que toutes les demandes de voyage soient soumises à temps. Elle a déclaré qu'elle rappellerait au personnel de le faire et qu'elle veillerait à ce que les responsables soient en mesure de contrôler le non-respect des règles.

Recommandation n° 4 : Nous recommandons à l'ONUSIDA de :

- a. Examiner les cas où le personnel est sous contrat avec le PNUD ou un autre organisme de parrainage et n'a pas présenté de demande de remboursement de frais de voyage, et mettre au point un mécanisme permettant de recouvrer le montant des frais de voyage non réclamés.**
 - b. Veiller à ce que les demandes de voyage qui ne sont pas des cas d'urgence soient approuvées avant la date de début du voyage afin de garantir la conformité avec les règles en vigueur en matière de voyages.**
33. L'ONUSIDA a accepté les recommandations et a ajouté qu'elle mettrait en place un mécanisme de suivi des demandes de remboursement de frais de voyage du

personnel de l'ONUSIDA sous contrat hors OMS et qu'elle rappellerait au personnel que les demandes de voyage peuvent être approuvées au moins dix jours ouvrables avant le départ.

D. Remerciements

34. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour la coopération et l'assistance que le personnel et la direction de l'ONUSIDA à Genève ont apportées à l'équipe d'audit externe.

17 mai 2023

Girish Chandra Murmu
Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde

(Annexe I)

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Appréciation du commissaire aux comptes	Statut de la mise en œuvre				
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque	
1	2022	Gestion des actifs Nous recommandons à l'ONUSIDA de faire en sorte d'intégrer les contrôles nécessaires dans l'ERP afin d'éviter des retards dans la comptabilisation des actifs.	Pour l'instant, un ajustement a été effectué dans l'ERP pour permettre la création d'actifs avec une date rétroactive de mise en service, ce qui élimine l'écart entre la date de début de la garantie et la date de mise en service. Cela concerne également la conception du BMS dont l'ONUSIDA n'est pas responsable et une demande a été envoyée au responsable du BMS de l'OMS.	Bien que des ajustements aient été apportés à l'ERP pour se conformer à la recommandation, l'OMS n'a pas encore procédé aux changements nécessaires dans le BMS.		OUI			

2	2022	<p>Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités</p> <p>L'ONUSIDA pourrait s'assurer que tous les indicateurs de performance de l'UBRAF soient communiqués dans le rapport de suivi des résultats (PMR) afin de dresser un tableau complet des progrès accomplis et de mesurer quantitativement la performance de l'organisation à l'aide des indicateurs de résultats.</p>	<p>Le rapport de suivi des résultats 2020-2021 soumis au 50^e CCP (juin 2022) comprend des rapports sur tous les indicateurs de l'UBRAF pour l'ensemble du cycle 2016-2021 de l'UBRAF, ce qui permet de dresser un tableau complet des progrès accomplis et de mesurer quantitativement la performance de l'organisation à l'aide des indicateurs de résultats. Il est également complété par des informations qualitatives exhaustives.</p>	<p>Bien que les rapports sur les indicateurs de l'UBRAF aient été soumis par le PMR 2021-22 au 50^e CCP. Il a été constaté que sur les 25 indicateurs des huit domaines de résultats, 1 est resté problématique, avec des mesures non respectées, et 2 ont changé au fil du temps et ne sont pas applicables.</p> <p>En outre, la matrice finale des indicateurs de l'UBRAF pour 2022-2026 a été soumise et présentée à la 50^e réunion du CCP en juin 2022. Elle définit l'ensemble des nouveaux indicateurs, leur justification, les sources de données, la base de référence, les étapes à franchir d'ici 2023 et 2025, et les objectifs à atteindre d'ici 2026. La matrice d'indicateurs de l'UBRAF pour 2022-2026 servira de base à l'établissement des rapports, le premier rapport de suivi des résultats devant être remis au CCP d'ici juin 2023.</p>	OUI			
---	------	---	--	--	------------	--	--	--

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Appréciation du commissaire aux comptes	Statut de la mise en œuvre			
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque
3	2022	<p>Bureau d'éthique</p> <p>Dans le rapport sur le statut des allégations reçues par le Bureau d'éthique, la catégorie « Autres cas, dont fautes professionnelles » doit être divisée en sous-catégories de manière à renseigner sur la véritable nature des fautes signalées, permettant ainsi une transparence accrue et un meilleur suivi.</p>	<p>Des données désagrégées ont été compilées. Le rapport sera mis à jour dans le prochain rapport au CCP en juin 2023.</p> <p>Les données ventilées sur la conduite seront incluses dans le rapport au CCP de juin 2023. Les données porteront sur l'ensemble des « demandes d'avis », avec un domaine « lié à la conduite », et une ventilation séparée des types de conduite.</p>	Recommandation en cours de mise en œuvre.		OUI		
4	2022	<p>Recommandation n° 4</p> <p>La direction pourrait prescrire des délais échelonnés pour le traitement de toutes les catégories de plaintes et de demandes d'avis.</p>	De nouvelles procédures opérationnelles standards (SOP) avec des échéances cibles ont été élaborées à partir de mai 2022 par le Bureau d'éthique.	Une copie des SOP a été obtenue auprès du Bureau d'éthique de l'ONUSIDA. Conformément aux SOP, des délais ont été fixés pour chaque étape et la recommandation a été mise en œuvre.	OUI			

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Appréciation du commissaire aux comptes	Statut de la mise en œuvre			
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque
5	2022	<p>Recommandations n° 5</p> <p>Nous recommandons à la direction de renforcer ses contrôles et de veiller au respect des procédures relatives aux paiements finaux aux partenaires CFD afin de minimiser les erreurs.</p>	<p>Les demandes de contrat CFD font l'objet d'un examen de contrôle de la qualité avant d'être émises. Un rappel a été envoyé aux équipes de contrôle de la qualité afin de renforcer les contrôles sur les calendriers de paiement et de s'assurer que les lignes de livrables finaux dans l'ERP sont conformes à la note d'orientation 1-2019.</p> <p>En outre, des tableaux de bord ont été élaborés pour faciliter le suivi (i) des CFD en attente de clôture dans l'ERP, avec des alertes automatisées, et (ii) des écarts par rapport aux exigences standards en matière de paiement final.</p>	<p>Recommandation mise en œuvre par l'élaboration d'un tableau de bord pour le suivi des CFD.. L'équipe d'audit externe a également obtenu une démonstration du fonctionnement du tableau de bord.</p>	OUI			

6	2022	<p>Recommandation n° 6 - Accords de financement de programme</p> <p>L'ONUSIDA pourrait renforcer la réglementation des accords de financement des programmes par (a) l'incorporation du mécanisme FENSA dans le manuel de passation des marchés, (b) l'utilisation d'une matrice d'évaluation pour sélectionner les propositions, (c) la fixation de délais pour la restitution à l'ONUSIDA du solde non dépensé par les partenaires de mise en œuvre, et (d) l'élaboration de procédures opérationnelles standards pour la conduite des activités d'assurance.</p>	<p>L'ONUSIDA a une approche unique du partenariat qui respecte son mandat, sa vision et son travail, impliquant l'inclusion et l'autonomisation des communautés et de la société civile et garantissant l'engagement significatif des personnes vivant avec le VIH, des populations clés et d'autres populations prioritaires dans la riposte au VIH.</p> <p>En outre, la structure de gouvernance de l'ONUSIDA est unique puisqu'elle reste la seule entité des Nations Unies où la société civile est représentée au sein du CCP.</p> <p>Reconnaissant ces différences critiques, l'ONUSIDA mettra en œuvre une approche adaptée pour répondre à la recommandation du commissaire aux comptes concernant le FENSA de l'OMS.</p> <p>L'ONUSIDA a entrepris une analyse de la liste de contrôle du FENSA de l'OMS et les résultats sont les suivants :</p>	<p>La recommandation n'a pas encore été mise en œuvre par l'ONUSIDA.</p>		OUI		
---	------	--	---	--	--	------------	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter de nouvelles questions propres au FENSA (à inclure dans la liste de contrôle des partenaires de mise en œuvre de l'ONUSIDA) • Modifier les questions existantes de la liste de contrôle des partenaires de mise en œuvre de l'ONUSIDA pour les aligner sur celles du FENSA • Exclure les questions du FENSA qui ne sont pas pertinentes par rapport au contexte de l'ONUSIDA ou à la stratégie d'engagement des partenariats <p>La nouvelle liste de contrôle actualisée des partenaires de mise en œuvre sera déployée sur une nouvelle plateforme en ligne qui permet de s'assurer que les évaluations des partenaires à risque moyen et élevé fassent l'objet d'un examen supplémentaire en plus de celui du gestionnaire responsable de l'accord.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour information : les listes de contrôle adaptées au FENSA ont été fournies aux membres du conseil d'administration de la société civile 					
--	--	---	--	--	--	--	--

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Appréciation du commissaire aux comptes	Statut de la mise en œuvre			
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque
			<p>pour commentaires, car ils ont exprimé de sérieuses inquiétudes quant à l'adoption complète du FENSA, qui serait contraire aux modalités de partenariat de l'ONUSIDA.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle note stratégique est en cours de finalisation afin de permettre l'utilisation d'une matrice d'évaluation pour sélectionner les propositions lors de la comparaison de plusieurs partenaires potentiels. • Une note d'orientation sur les activités d'assurance a été élaborée, mais elle est en cours de mise à jour avec des références croisées aux nouvelles lignes directrices de l'OMS. 					

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Appréciation du commissaire aux comptes	Statut de la mise en œuvre			
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque
7	2022	<p>Fonds de réserve opérationnel Recommandations n° 7 Nous recommandons à la direction de présenter la situation du fonds de réserve au Conseil de coordination du Programme lors de ses réunions annuelles formelles, conformément aux règles et procédures régissant la gestion du fonds.</p>	La situation du fonds de réserve opérationnel a été présenté au CCP lors de sa 50 ^e réunion.	La recommandation a été mise en œuvre.	OUI			

8	Rapport d'audit du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour l'exercice clos le 31.12.2020	Recommandation : Nous recommandons à l'ONUSIDA d'adhérer au guide des indicateurs de performance de l'UBRAF pour rendre compte de ses performances et garantir une amélioration de la qualité, de la cohérence et de la comparabilité des données.	Les vérifications préalables ont été renforcées afin de garantir l'utilisation de données cohérentes, complètes, exactes et comparables. On peut le constater dans le Rapport de suivi des résultats 2020-2021 soumis au CCP en juin 2022, ainsi que dans l'assurance qualité et la finalisation des rapports nationaux publiés sur le portail des résultats et de la transparence de l'ONUSIDA (https://open.unaids.org/countries). La matrice finale des indicateurs de l'UBRAF a été soumise et présentée à la réunion du CCP de juin 2022, qui en a pris note. Elle définit l'ensemble des nouveaux indicateurs, leur justification, les sources de données, la base de référence, les étapes d'ici 2023 et 2025, et les objectifs d'ici 2026, tout en prévoyant une marge de manœuvre pour l'adaptation nécessaire au cycle 2024-2025. Des détails supplémentaires sur la méthodologie de collecte des données pour la cohérence, l'exactitude et la comparabilité	Bien que le rapport sur les indicateurs de l'UBRAF ait été soumis par le PMR 2021-22 présenté au 50 ^e CCP. Il a été constaté que sur les 25 indicateurs des huit domaines de résultats, 1 est resté problématique, avec des mesures non respectées, et 2 ont changé au fil du temps et ne sont pas applicables. Étant donné que la nouvelle matrice d'indicateurs pour l'UBRAF 2022-26 a été placée dans la 50 ^e réunion du CCP et qu'elle fera l'objet d'un rapport en juin 2023, la recommandation concernant le rapport pour l'année 2020 est devenue caduque.				OUI
---	--	---	---	---	--	--	--	------------

			<p>figurent dans les lignes directrices complémentaires internes relatives aux indicateurs de l'UBRAF (en cours de finalisation). La matrice d'indicateurs de l'UBRAF pour 2022-2026 servira de base à l'élaboration des rapports, le premier rapport de suivi des résultats devant être remis au CCP d'ici juin 2023.</p> <p>Pour les nouveaux indicateurs de résultats de l'UBRAF, la méthodologie suivra systématiquement les lignes directrices pour ces indicateurs, telles que définies dans les lignes directrices pour le suivi mondial du sida (axées sur le suivi des progrès réalisés par les États membres des Nations Unies dans la mise en œuvre de la nouvelle déclaration politique de 2021 sur le VIH et le sida).</p>					
--	--	--	---	--	--	--	--	--

9		<p>Nous recommandons au bureau national du Myanmar de continuer à suivre de près les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs afin d'éviter tout dérapage dans les progrès significatifs réalisés jusqu'à présent sur plusieurs indicateurs et d'améliorer certains domaines à haut risque où les progrès ont été lents.</p>	<p>Commentaires du bureau national du Myanmar :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ONUSIDA coordonne et dirige le groupe de travail technique (GTT) chargé de l'information stratégique sur le VIH au niveau national afin d'examiner les données relatives à l'épidémie de VIH et au programme pour suivre les progrès, identifier les défis et fournir un appui coordonné dans les domaines prioritaires. • Le suivi mené par les communautés s'est intensifié grâce aux fonds mobilisés par l'ONUSIDA pour renforcer les capacités de suivi et d'évaluation des organisations communautaires et des peuples autochtones afin de collecter, d'analyser et d'utiliser les données pour suivre les progrès réalisés dans les zones difficiles à atteindre et identifier les lacunes en vue d'actions prioritaires destinées à compléter les efforts nationaux. 	<p>La recommandation a été mise en œuvre.</p>	OU			
---	--	---	--	---	-----------	--	--	--

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Appréciation du commissaire aux comptes	Statut de la mise en œuvre			
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque
			<ul style="list-style-type: none"> Des formations ont été organisées pour revitaliser le système national d'information sur la gestion de la santé afin de gérer des données de haute qualité pour le suivi des programmes. 					

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Appréciation du commissaire aux comptes	Statut de la mise en œuvre			
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque
10		<p>Recommandation : L'ONUSIDA doit s'assurer que les données nationales sur les paramètres clés, publiées dans divers rapports, sont cohérentes, complètes, exactes et comparables.</p>	<p>Une diligence raisonnable a été appliquée pour s'assurer que des données nationales cohérentes, complètes, exactes et comparables sont utilisées dans les différents rapports.</p> <p>On peut le constater dans les rapports de suivi des résultats 2020 et 2020-2021 présentés respectivement au CCP en juin 2021 et juin 2022, ainsi que dans l'assurance qualité et la finalisation des rapports nationaux publiés sur le portail des résultats et de la transparence de l'ONUSIDA (https://open.unaids.org/countries).</p>	<p>Le rapport régional et national dans le cadre du PMR 2021 a été examiné. Bien que les progrès propres à chaque région aient été mentionnés, il n'a pas été possible de trouver des données nationales sur les paramètres clés. La recommandation est considérée comme étant en cours de mise en œuvre.</p>		OUI		

11		<p>Recommandation : Nous recommandons à l'ONUSIDA d'envisager d'évaluer les performances des fournisseurs avec diligence et en temps opportun. Comme l'a suggéré le bureau national, l'ONUSIDA pourrait développer une plateforme en ligne à l'échelle de l'organisation dédiée à l'évaluation des performances des fournisseurs.</p>	<p>La direction prend note de l'observation du commissaire aux comptes et a déjà mis en place un nouvel outil en ligne pour : (i) s'assurer que toutes les informations obligatoires soient saisies correctement et complètement ; et (ii) accélérer le processus grâce à la numérisation (formulaire électronique et signature électronique au lieu du papier) et à la normalisation.</p> <p>À l'avenir, nous nous concerterons avec l'OMS pour demander que le rapport sur les performances du fournisseur soit obligatoirement intégré au système ERP avant la réception de la prestation finale/le paiement.</p> <p>Remarque : Cela concerne la conception du BMS, dont l'ONUSIDA n'est pas responsable. Exigence déjà soulevée lors des sessions de démonstration et e-mail envoyé au point focal des achats du BMS de l'OMS pour demander l'inclusion de l'évaluation des</p>	<p>Les changements nécessaires dans le BMS n'ont pas encore été effectués par l'OMS, c'est pourquoi la recommandation est toujours en cours de mise en œuvre.</p>		NOI		
----	--	--	---	---	--	------------	--	--

N°	Rapports et exercices concernés	Recommandations	Action signalée par la direction	Appréciation du commissaire aux comptes	Statut de la mise en œuvre			
					Mise en œuvre	En cours de mise en œuvre	Non mise en œuvre	Devenue caduque
			fournisseurs dans le BMS en tant qu'exigence obligatoire pour initier le paiement final et/ou la clôture de la commande.					
		Total	11		4	6	0	1
		Pourcentage du nombre total de recommandations	100		36,36	54,55	0,00	9,09